



Doc. 253

25 mai 1954

Avenir des nations européennes subjuguées

Rapport

Relations avec les pays européens non membres

Rapporteur: M. Frans J. GOEDHART, Pays-Bas, Groupe socialiste



A. Exposé des motifs

1.

La commission spéciale chargée de veiller aux intérêts des Nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe a l'honneur de présenter à l'Assemblée le projet de résolution suivant qui a été adopté à l'unanimité par la commission le 24 mai 1954..

B. Projet de résolution

L'Assemblée,

Estimant que la Conférence de Berlin et toutes les négociations antérieures ont prouvé que l'Union Soviétique n'est pas encore disposée à permettre que soit restaurée la réalité de l'indépendance nationale et de la liberté des nations subjuguées de l'Europe qui se trouvent de l'autre côté du rideau de fer, de la Baltique à la Mer Noire;

Consciente du fait que la déception de ces Européens, subjugués d'abord- par le régime totalitaire de Hitler et de ses alliés et ensuite par le régime communiste, va croissant de conférence en conférence; .

Consciente aussi du fait que leur angoisse risque de s'aggraver du sentiment d'être laissés à l'abandon, et qu'ils attendent à tout le moins des nations occidentales un appui moral et la certitude de leur fidélité d'esprit et de coeur,

Confirme la résolution unanime votée par l'Assemblée le 29 septembre 1952, affirmant sa confiance dans l'unité de l'ensemble de l'Europe;

Exprime à nouveau sa conviction que l'indépendance complète et la liberté démocratique de ces nations subjuguées sont des buts communs des peuples vivant de part et d'autre du rideau de fer et une condition primordiale d'une paix réelle et durable en Europe;

Appelle de tous ses vœux le moment où ils pourront s'intégrer à la libre communauté européenne; et

S'engage, poussée par un sentiment de sympathie, et de solidarité, à déployer tous ses efforts afin de contribuer à créer, sur le plan international, une situation politique et diplomatique qui permette de réaliser cet objectif.